



Bulletin d'adhésion, à renvoyer à :

Sgen-CFDT Normandie 25 place Gilles Martinet 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN
ou à normandie.tresorerie@sgen.cfdt.fr
Tous nos contacts sur www.sgen-cfdt-normandie.fr/le-sgen/nos-coordonnees

MES INFOS « PERSO »

NOM et Prénom : Date de naissance :

Adresse postale :

Portable : ... / ... / ... / ... / ... et/ou Fixe : ... / ... / ... / ... / ...

Courriel :

J'autorise l'utilisation de ce courriel pour recevoir des informations syndicales (*raier cette ligne si « non »*).

MES INFOS « PRO »

Mon métier (*enseignante, AESH, secrétaire d'intendance...*):

.....

Mon cadre d'emploi : Fonctionnaire titulaire Fonctionnaire stagiaire Contractuel(le)

Si je suis fonctionnaire, mon corps (*PE, Certifié, CPE, ADJAENES...*):

Mon établissement (rattachement ou établissement principal le cas échéant) :

.....

Ce que je veux dire de plus (*je suis prof de maths, formatrice à l'INSPE un jour par semaine, classe normale échelon 10...*):

.....

MES INFOS « ADHÉRENT(E) CFDT »

Mon adhésion :

Première adhésion Suite à ma mutation en Normandie Renouvellement

Montant de ma cotisation (voir tableau au verso) : €

Mes revenus nets mensuels (primes, indemnités, heures supplémentaires... comprises) : €

Mon moyen de paiement :

Prélèvement (beaucoup plus simple à gérer par l'équipe de trésorerie, un simple mail suffit pour l'arrêter) : dans ce cas, remplir le mandat ci-dessous et joindre un RIB Chèque(s) (par année civile)

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM à remplir par le syndicat

En cochant « Prélèvement » ci-dessus, et en signant ce bulletin d'adhésion,

j'autorise le prélèvement de ma cotisation syndicale pour le compte de :

CFDT 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS CEDEX 19, réf : Cotisation syndicale, ICS FR88ZZZ254894.

Nom et Prénom du titulaire du compte :

IBAN : _____

Type de paiement : répétitif récurrent / unique

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ; sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

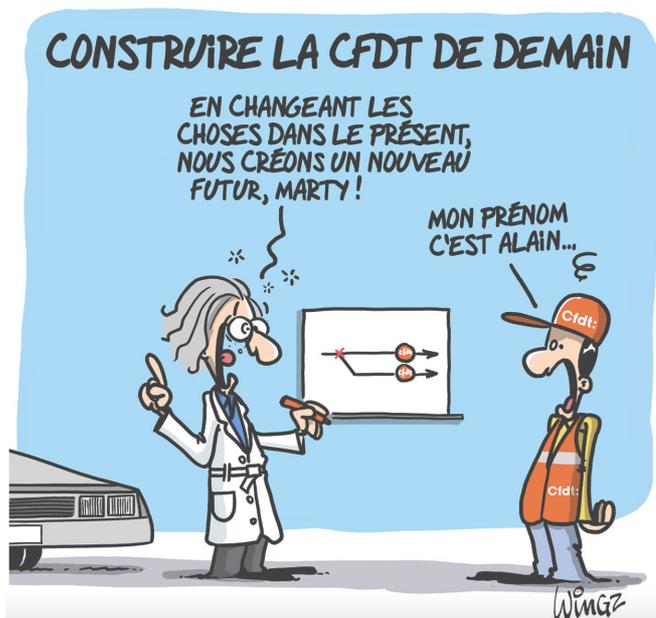
À, le
Signature :

Adhérer au **sgen Cfdt**: NORMANDIE

Pourquoi ?

Quand tu adhères au Sgen-CFDT Normandie :

- tu rejoins les 600 000 adhérentes et adhérents de la CFDT, **première organisation syndicale française**, qui est **autant constructive que combative** ;
- tu bénéficies d'un **suivi personnalisé** (carrière, mutation, défense) ;
- tu profites d'une **prise en charge des jours de grève** (adhésion depuis 6 mois au moins) et d'une **protection juridique** grâce à la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS), unique et propre à la CFDT ;
- tu reçois de l'information syndicale (Profession Éducation, CFDT Magazine...) ;
- tu accèdes aux formations CFDT.



Combien ?

Le montant de la cotisation mensuelle au Sgen-CFDT Normandie est égal **en moyenne à 0,75 % des revenus nets mensuels**, primes, indemnités et heures supplémentaires comprises. **Ce pourcentage est progressif, plus bas pour les petits revenus** (de l'ordre de 0,30 % pour un ou une AESH) avec un plafond à 0,85 % à partir de 2 750 € par mois.

Pour retrouver précisément tes revenus, tu peux **diviser par 12 tes revenus annuels, qui figurent sur ton bulletin de salaire de décembre ou sur ton avis d'imposition**. Depuis quelques années, ce bulletin est dématérialisé, déposé sur <https://ensap.gouv.fr>.

MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 31 592,09	€ 2 458,57
COMPTABLE ASSIGNATAIRE	
DDFIP 014	
MIS EN PAIEMENT LE	
22 DECEMBRE 2021	

$31\,592 \div 12 \approx 2\,632 \text{ €}$

Dans cet exemple, la cotisation est de 21 €.

Revenu net mensuel (primes et indemnités comprises)	Cotisation mensuelle	Pourcentage maximum des revenus	Coût mensuel après impôt sur le revenu*
Moins de 1 000 €	2 €	0,27 %	0,70 €
De 1 000 € à 1 250 €	4,50 €	0,45 %	1,50 €
De 1 250 € à 1 500 €	7 €	0,56 %	2,40 €
De 1 500 € à 1 750 €	9,50 €	0,63 %	3,20 €
De 1 750 € à 2 000 €	12 €	0,69 %	4 €
De 2 000 € à 2 250 €	15 €	0,75 %	5 €
De 2 250 € à 2 500 €	18 €	0,80 %	6 €
De 2 500 € à 2 750 €	21 €	0,84 %	7 €
De 2 750 € à 3 000 €	23,50 €	0,85 %	7,90 €
De 3 000 € à 3 250 €	25,50 €	0,85 %	8,50 €
De 3 250 € à 3 500 €	27,50 €	0,85 %	9,20 €
De 3 500 € à 3 750 €	30 €	0,85 %	10 €
De 3 750 € à 4 000 €	32 €	0,85 %	10,70 €
Plus de 4 000 €	0,85% des revenus	0,85 %	

* **66 % déductible en crédit d'impôt**, sauf en cas de déclaration aux frais réels (qui incluent les cotisations syndicales)